

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 27 juin, à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 21 juin 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 21 juin 2024.

Sont présents les conseillers communautaires suivants :

Dominique ANGOT (à partir de la délibération n°DEL2024_040), Isabelle AUBRY (suppléante de Guillaume LEMENAGER), Nadine BACA (à partir de la délibération n°DEL2024_041), Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN (à partir de la délibération n°DEL2024_041), Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY (à partir de la délibération n°DEL2024_040), Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ (à partir de la délibération n°DEL2024_040), Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT (à partir de la délibération n°DEL2024_040), Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER (à partir de la délibération n°DEL2024_040), Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Hervé RICHARD (jusqu'à la délibération n°DEL2024_040)
Alain COUZIN a donné pouvoir à Thierry OZENNE (jusqu'à la délibération n°DEL2024_040)
Sandrine GARÇON a donné pouvoir à Didier COUILLARD
Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT
Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
Gérard LEU a donné pouvoir à Colette ORIEULT
Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA (à partir de la délibération n°DEL2024_041)
Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de conseillers présents :

- 29 à l'approbation du procès-verbal
- 34 à la délibération n°DEL2024_040
- 36 à partir de la délibération n°DEL2024_041

Nombre de votants :

- 36 à l'approbation du procès-verbal
- 41 à partir de la délibération n°DEL2024_040
- 42 à partir de la délibération n°DEL2024_041

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON, secrétaire de séance.

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 AVRIL 2024**

Le procès-verbal du conseil communautaire du 11 avril 2024 est approuvé à l'**UNANIMITÉ**.

N°DEL2024_040 – CONVENTION POUR LE CAMION DES FEMMES

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'accueil du camion des femmes sur le territoire de Seules Terre et Mer.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention avec l'association Itinéraires ainsi que l'ensemble de pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

N°DEL2024_041 – APPROBATION DU SCHÉMA CYCLABLE INTERCOMMUNAL

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à LA MAJORITÉ DE 37 VOIX POUR, 3 CONTRE ET 2 ABSTENTIONS :

APPROUVE le schéma directeur cyclable intercommunal, notamment les tracés et le phasage des aménagements sur la période 2024-2040.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2024_042 – CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LE CENTRE WINSTON CHURCHILL**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ :

PRÉCISE que la mise à disposition du pavillon auprès des partenaires français se fera gratuitement.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Normandy Memorial Trust pour le Centre Winston Churchill ainsi que tous documents nécessaires.

N°DEL2024_043 – VENTE DE L'ATELIER DE VER-SUR-MER

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à LA MAJORITÉ ABSOLUE DE 38 VOIX POUR ET 4 CONTRE :

FIXE le prix de vente du terrain cadastré AS240 à Ver-sur-Mer à 230 000 € net acheteur.

DÉCIDE de vendre le terrain prioritairement à la commune de Ver-sur-Mer.

AUTORISE le Président à désigner le notaire compétent pour réaliser la vente.

DIT que les frais d'acte sont à la charge du vendeur.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_044 – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET TRANSPORT N°1

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

VOTE les modifications au budget transport 2024 comme suit :

| CHAPITRE | ARTICLE | LIBELLÉ | DÉPENSE | RECETTE |
|-------------------------------|---------|-------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Section Fonctionnement | | | | |
| 011 | 60632 | TRANSPORTS COLLECTIFS DE PERSONNELS | 885.86 € | |
| | 002 | RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE | | 885.86 € |
| TOTAUX | | | 885.86 € | 885.86 € |

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2024_045 – MODIFICATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENTS
POUR L'ARTICLE 204**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE la modification du tableau d'amortissement pour le compte 204xx1 comme suit :

| Compte M14 | Compte M57 | Libellé | Durée en année délibération 16/02/2023 | Durée en année proposition | Compte d'amortissement |
|------------|------------|--|--|----------------------------|------------------------|
| 204xx | 204xx | Subventions d'équipement versées | | | 2804xx |
| 204xx1 | 204xx1 | Subventions d'équipement - biens mobiliers, matériel, études | 5 | 15 | 2804xx1 |

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_046 – BUDGET ANNEXE SPANC

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

ADOpte le budget SPANC sous la norme comptable M49, résumé ainsi :

- Section de fonctionnement équilibrée à 49 539,44 €
- Section d'investissement équilibrée à 275 000,00 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_047 – BAIL ET LOYER DU CLNA

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

FIXE le montant du loyer mensuel du Centre de Loisirs Nautiques d'Asnelles à 987,40 €.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le bail avec le Centre de Loisirs Nautiques d'Asnelles ainsi que tous documents nécessaires.

**N°DEL2024_048 – TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES SCOLAIRES
ET DÉTERMINATION DES TARIFS DES CANTINES SCOLAIRES**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à signer la convention triennale avec l'Etat sur la tarification sociale des cantines scolaires.

APPROUVE la mise en place d'une tarification hors territoire.

FIXE les nouveaux tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024 comme suit :

| Quotient Familial | Prix par repas enfants STM + Revers | Prix par repas enfants hors STM |
|-------------------|-------------------------------------|---------------------------------|
| 0 € - 1000 € | 1,00 € | 1,00 € |
| 1001 € - 1020 € | 2,00 € | 2,50 € |
| 1021 € - 1420 € | 4,20 € | 5,20 € |
| 1421 € et + | 4,55 € | 5,55 € |

| | | |
|--------------------|--------|--------|
| Repas non commandé | 5,00 € | 6,00 € |
| PAI | 1,50€ | 1,50€ |

ADOpte les exonérations aux tarifs hors territoire pour les élèves :

- inscrits en classes ULIS
- inscrits en dehors de leur école de rattachement pour raison médicale ou suite à une séparation des parents dont l'un vit sur le territoire ou suite à une décision de l'inspection académique.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2024_049 – APPROBATION ET SIGNATURE DU CONTRAT
CULTURE TERRITOIRE ENFANCE JEUNESSE**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ (1 abstention) :

APPROUVE le contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse (CTEJ).

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ce contrat ainsi que tous documents nécessaires.

AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès de la DRAC dans le cadre de la mise en œuvre d'actions inscrites au CTEJ.

**N°DEL2024_050 – AVENANT À LA CONVENTION AVEC COLLECTÉA POUR LA VENTE
DE SACS DÉCHETS VERTS**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

ACCEPTE de vendre les sacs déchets verts supplémentaires à Collectéa.

FIXE le prix unitaire à 0,35 € HT.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention avec Collectéa ainsi que tous documents nécessaires.

**N°DEL2024_051 – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE
AVEC LA COMMUNE DE DUCY-SAINTE-MARGUERITE**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

AUTORISE le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Ducs-Sainte-Marguerite, instituant un fonds de concours de 32 283,28 € HT, ainsi que les avenants à venir et tous documents nécessaires.

N°DEL2024_052 – MOTION SUR LA SORTIE DE BÉNY-SUR-MER

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la MAJORITÉ ABSOLUE DE 39 VOIX POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENTIONS :

PREND ACTE de la demande de sortie de Bény-sur-Mer de la communauté de communes Seullès Terre et Mer.

SOLLICITE un report de cette sortie après l'approbation du PLUi qui doit intervenir début 2026.

AUTORISE le Président à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_053 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

| Grade | Cat. | Filière | Type d'emplois | Ancienne durée hebdo | Nouvel durée hebdo du poste | Lieu d'affectation | Action à mener | Date d'effet |
|--|------|------------|----------------|-------------------------|-----------------------------|--------------------------|---|--------------|
| Adjoint d'animation principal de 2ème classe | C | Animation | permanent | 30/35 ^{ème} | 32,5 | Tilly-sur-Seulles | Modification du poste moins de 10 % | 01/09/2024 |
| Adjoint technique principal de 2ème classe | C | Technique | permanent | 30/35 ^{ème} | 28h00 | Ver-sur-Mer | Modification du poste moins de 10 % | 01/07/2024 |
| Adjoint technique | C | Technique | permanent | 13,50/35 ^{ème} | 15h00 | Creully-sur-Seulles | Modification du poste moins de 10 % | 01/09/2024 |
| Adjoint technique | C | Technique | permanent | 26/35 ^{ème} | 33h00 | Audrieu | Création de poste Modification supérieure à 10 % | 01/09/2024 |
| ATSEM principal de 2ème classe | C | Sociale | permanent | | 35/35 ^{ème} | Tilly-sur-Seulles | Création de poste | 01/09/2024 |
| Adjoint d'animation | C | Animation | non permanent | 22/35 ^{ème} | 28h00 | Creully / Coulombs / Ver | Création de poste Modification supérieure à 10 % | 01/09/2024 |
| Adjoint technique | C | Technique | Permanent | 24/35 ^{ème} | 27h00 | Fontenay le Pesnel | Création de poste Modification supérieure à 10 % | 01/09/2024 |
| Adjoint technique | C | Technique | non permanent | 27/35 ^{ème} | 30h00 | Tilly-sur-Seulles | Création de poste Modification supérieure à 10 % | 01/09/2024 |
| Adjoint technique | C | Technique | non permanent | 12/35 ^{ème} | 15h00 | Fontaine Henry | Création de poste Modification supérieure à 10 % | 01/09/2024 |
| Adjoint technique | C | Technique | non permanent | | 15h00 | Audrieu | Création de poste | 28/06/2024 |
| ATSEM principal 2ème classe | C | Sociale | non permanent | | 17h30 | Creully-sur-Seulles | Création de poste | 28/06/2024 |
| ATSEM principal 2ème classe | C | Sociale | non permanent | | 17h30 | Fontenay le Pesnel | Création de poste | 28/06/2024 |
| ATSEM principal 2ème classe | C | Sociale | non permanent | | 10h00 | Lingèvres | Création de poste | 28/06/2024 |
| Adjoint du patrimoine | C | Culturelle | non permanent | | 30h00 | Creully-sur-Seulles | Suppression de poste | 28/06/2024 |

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_054 – MODIFICATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE les modifications apportées aux articles du règlement intérieur du personnel suivants :

- article 2 – point 9 relatif au travail de nuit et voyage scolaire
- article 5 – point 4 relatif aux modalités d'utilisation des jours placés sur le compte épargne temps

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_055 – REVALORISATION DES CONTRATS D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF (CEE)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

APPROUVE la revalorisation des contrats d'engagement éducatif selon les rémunérations suivantes :

| Type de contrat | Rémunération journalière Brut | Rémunération journalière Nette | Coût pour la collectivité | Rémunération brute 1 nuit | Rémunération brute séjour dimanche ou jour férié |
|--|-------------------------------|--------------------------------|---------------------------|---------------------------|--|
| Forfait CEE sans BAFA | 64,00 € | 55,61 € | 99,29 € | 32,00 € | 96,00 € |
| Forfait CEE titulaire du BAFA ou équivalent ou BAFA en cours | 75,00 € | 65,17 € | 116,37 € | 38,00 € | 113,00 € |

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_056 – MANDATEMENT DU CDG14 POUR LANCER UN MARCHÉ PUBLIC RELATIF AUX CONTRATS D'ASSURANCE STATUTAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

DÉSIGNE le centre de gestion du Calvados pour lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour le compte de la communauté de communes des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

DIT que ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;

DIT que ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2025.
- Régime du contrat : capitalisation.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**N°DEL2024_057 – DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME GOLD BEACH**

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

DÉSIGNE Madame LE DUC DREAN pour représenter la communauté de communes au sein du conseil d'administration de l'office de tourisme Gold Beach.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

N°DEL2024_058 – MODIFICATION DE MEMBRES DANS DES COMMISSIONS

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

DIT que Monsieur Jean FREMONT représente la commune de Fontaine-Henry au sein de la commission affaires culturelles et gestion du patrimoine, en remplacement de Madame Delphine HAMEL.

DIT que Madame Yolande VERLAGUET représente la commune de Creully-sur-Seulles au sein de la commission affaires culturelles et gestion du patrimoine, en remplacement de Monsieur Olivier GEHAN.

DIT que Madame Antoinette DUCLOS et Madame Yolande VERLAGUET représentent la commune de Creully-sur-Seulles au sein de la commission affaires scolaires et transport scolaire, en remplacement de Madame Christine LE GUERN et Monsieur Olivier GEHAN.

DIT que Madame Caroline LAMARE représente la commune de Fontaine-Henry au sein de la commission développement touristique, en remplacement de Madame Delphine HAMEL.

DIT que Madame Christine LE GUERN représente la commune de Creully-sur-Seulles au sein de la commission développement touristique, en remplacement de Madame Yolande PICARD.

DIT que Monsieur Yves JULIEN représente la commune de Creully-sur-Seulles au sein de la commission littoral, GEMAPI, surveillance des plages, SPANC, eau potable, en remplacement de Monsieur Pierre FERAL

DIT que Madame Magalie DELAPORTE représente la commune de Bucéels au sein de la commission petite enfance, jeunesse et liens intergénérationnels, en remplacement de Madame Angélique JULIEN.

DIT que Monsieur Gérard GARIAN représente la commune de Creully-sur-Seulles au sein de la commission protection de l'environnement, transition énergétique, développement durable et gestion des déchets ménagers, en remplacement de Monsieur Fabien TESSIER.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation donnée par délibération n°DEL2020_052 du conseil communautaire du 29 juillet 2020 et conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.